

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 DÉCEMBRE

L'attitude de la Droite

Le budget et l'emprunt sont votés. Les députés de la Droite ont repoussé l'emprunt. Pour l'ensemble du budget, ils se sont abstenus.

Leur attitude est logique. Aux élections de 1889, les candidats conservateurs disaient : « Nommez-nous, et vous n'aurez ni emprunts ni impôts nouveaux ; tandis que, si vous nommez la même majorité, vous aurez et les emprunts et les impôts nouveaux. »

L'administration accusa les conservateurs de calomnier les candidats républicains et elle couvrit les murs d'affiches blanches pour déclarer que les conservateurs mentaient, et pour menacer de la police correctionnelle ceux qui parleraient encore d'emprunts et d'impôts nouveaux.

On vient d'avoir la preuve que les conservateurs étaient dans le vrai ; ceux qui ont menti, ce sont les candidats républicains, c'est le gouvernement.

L'emprunt et les impôts nouveaux ont été présentés par l'un et acceptés par les autres.

Que devait faire la Droite ? Évidemment, elle devait conformer ses actes aux engagements qu'elle avait pris.

Elle a repoussé l'emprunt, comme elle l'avait promis ; et elle n'a pas voté le budget parce qu'il porte des impôts nouveaux.

Les républicains de la majorité et du cabinet se sont déjugés.

Seule, la Droite a été honnête et logique.

LES RÉPUBLICAINS MODÉRÉS

Le *Journal des Débats*, organe des républicains modérés, après avoir vivement critiqué l'attitude du Cabinet pendant la discussion sur les congrégations, ajoute :

« Nous savions bien que l'extrême-gauche considèrerait comme un redoutable péril la formation d'une droite républicaine, qu'elle avait un intérêt très direct à continuer de faire de la République un régime de division et de combat. Mais, malgré bien des symptômes assez significatifs, nous nous refusions à admettre comme certain que le Cabinet, le Cabinet tout entier, pousserait la faiblesse jusqu'à refuser de consentir au remaniement d'une loi fiscale dont les monstrueux résultats ne font doute ni pour lui ni pour personne, qu'il reculerait devant les menaces de gens que sa docilité même n'empêche pas de voter contre lui quatre fois par semaine, qu'il abaisserait le gouvernement au pitoyable rôle d'instrument des volontés et des passions d'une Extrême-Gauche qui n'est même pas ministérielle. Voilà ce que les républicains modérés ne voulaient pas considérer comme tout à fait démontré. Maintenant, ils savent à quoi s'en tenir, et nous supposons qu'ils agiront en conséquence. »

Dans la chronique politique du *Correspondant*, M. de Lacombe fait remarquer que S. Em. le cardinal Lavignerie regrettera sans doute

quelques-unes des paroles qu'il a laissé échapper. Puis il ajoute :

« Le danger des thèses excessives est de tourner contre elles-mêmes, de compromettre par leur excès la portion de vérité qu'elles contiennent. Demander à l'immense majorité des conservateurs français de faire une profession de foi républicaine, pour mieux les décider à s'abstraire des disputes politiques et à se consacrer tout entiers à la défense des intérêts sociaux et religieux, ce serait une manière presque certaine de les dégoûter de toute lutte, de les rejeter dans l'abstention, de laisser en souffrance, dans un mortel abandon, ces intérêts sociaux et religieux qu'on avait en vue. L'homme qui, par une profession de foi contraire à sa conscience et à sa raison, se diminuerait lui-même à ses yeux comme aux yeux des autres, ne serait plus que le serviteur affaibli de sa cause, fût-elle la plus sainte. L'homme d'honneur peut réserver, il ne peut renier ses convictions. Il est même des cas où, les sentant fléchir sous le poids des événements et des expériences, il rougirait d'afficher un changement qui, pour être respecté, a besoin d'être discret et désintéressé. »

L'ESPIONNAGE AÉRIEN

La *Gazette des sports et du plein air* nous révèle certaine découverte d'où il résulte que les Allemands entraînent librement sur notre territoire leurs pigeons-voyageurs.

Les règlements relatifs au transport en France des pigeons-voyageurs étrangers étant très minutieux et très sévères, et les mesures spéciales prises à l'entrée par terre ou par mer étant très rigoureuses, c'est sous le couvert de Sociétés colombophiles belges que s'effectue en France l'expédition des pigeons allemands.

Le fait a une assez haute gravité pour qu'il soit urgent d'appeler à cet égard l'attention des pouvoirs publics.

Il importe, en effet, que l'on prenne des mesures préservatrices pour empêcher que l'entraînement sur notre sol de pigeons-voyageurs allemands, c'est-à-dire *ennemis*, ne se reproduise et ne se continue désormais.

Il y a là un mode d'espionnage aérien qui constitue un péril militaire des plus graves et qu'il n'est que temps de faire cesser au plus vite.

C'est par le plus grand des hasards que cette découverte a été faite.

Des paysans, ayant tiré sur des pigeons-voyageurs qui picoraient le grain de leur champ et ravageaient leurs récoltes, s'aperçurent qu'ils portaient aux pattes et à l'aile des inscriptions allemandes indiquant clairement leur origine et leur destination.

Nul doute, dès lors. Les Allemands se livrent chez nous à des lâchers germano-belges qui ont pour but de dresser des pigeons à un service dont l'utilité serait tout indiquée en cas de guerre contre la France.

Les Allemands ne sont pas en odeur de sainteté à La Haye.

Les journaux rappellent avec force commentaires que la reine partage les sentiments du

roi défunt. Guillaume III connaissait de longue date les convoitises maritimes de la Prusse et il avait voué une véritable haine à ses voisins allemands. En 1870, il signa, on s'en souvient, une déclaration de guerre. Mais aucun de ses ministres ne voulut la contresigner et elle resta en portefeuille. Le temps n'avait pas atténué l'énergie des sentiments du vieux roi. Il prescrivit que sa fille n'apprendrait que le hollandais et le français.

La régente a beau être fille d'un principule allemand, elle est devenue Hollandaise de raison. Elle l'a bien montré le lendemain des obsèques, en comblant de prévenances le général Derrécaigaix et l'amiral Dorlodot des Esarts.

Samedi, au dîner de gala donné à la cour, le ministre de France, M. Louis Legrand, occupait la place d'honneur en face de la grande-duchesse de Saxe, qui remplaçait la reine régente, sa belle-sœur. Le lieutenant-colonel Chamoin, envoyé spécial du président Carnot, avait, conformément à l'étiquette, une place avant le corps diplomatique.

Les petits Etats s'appuyant sur la France reconstituée, quelle leçon à cette politique des grandes nationalités qui a été la grande faute du second Empire ! *(Progrès militaire.)*

INFORMATIONS

La Commission des caisses d'épargne a entendu le bureau du congrès des caisses d'épargne qui a exposé les points sur lesquels le congrès s'est prononcé :

- 1° En faveur du maintien du maximum des dépôts à 2,000 francs ;
- 2° Liberté d'emploi des fonds limitée à la fortune personnelle des caisses ;
- 3° Rejet absolu du taux gradué qui serait impraticable et entraînerait des frais considérables de comptabilité et d'administration.

LA FIN DE LA SESSION

Il semble toujours certain que le Sénat expédiera très vite la loi de finances, et l'on croit généralement que la session sera close jeudi prochain.

MORT D'UN SÉNATEUR

M. Edmond de Lafayette, sénateur républicain de la Haute-Loire, est mort hier matin à Paris.

Il était petit-fils du général Lafayette.

ÉLECTION A L'ACADÉMIE

M. de Freycinet, ainsi que cela était prévu, vient d'être élu, au troisième tour, membre de l'Académie française par 20 voix sur 38 votants.

M. Thureau-Dangin, l'éminent historien et le fin littérateur, a obtenu 42 voix.

Le fauteuil de M. Emile Augier sera donc occupé désormais par M. le président des ministres, qui ne le doit évidemment qu'à ses hautes fonctions.

L'Académie se républicanise.

Le Palais de l'Institut, si calme d'habitude, présentait une certaine animation.

Notons au passage MM. Alexandre Dumas,

Ludovic Halévy, le duc d'Aumale, Leconte de Lisle, Henri Meilhac, etc.

Tous les académiciens étaient présents, sauf M. Émile Ollivier, retenu à Saint-Raphaël.

L'AFFAIRE JONQUIÈRES

Le tribunal civil de Toulon a rendu hier son jugement dans l'affaire de Jonquières de Chicourt. Ce jugement longuement motivé, considérant l'inconduite notoire de M^{me} de Chicourt avec M. Fouroux et l'accusation de crime pesant sur elle, prononce le divorce au profit du mari, lui confie la garde des enfants et défend à M^{me} de Chicourt de porter désormais le nom de Jonquières.

LA CRISE DU MOUTON

Le docteur Laffite, de Tunis, a fait il y a quelques jours, sur la « crise du mouton », aux Abattoirs de la Villette, une conférence qui, malgré son caractère tout spécial, contenait des renseignements intéressants.

Il a montré que le mouton français tend à disparaître du marché parisien qui en consomme quarante mille par semaine et est remplacé par du mouton tout abattu qui arrive de l'étranger et notamment de l'Allemagne.

Il a établi que cette situation cause à la boucherie parisienne et aux industries qui gravitent autour d'elle une perte de plus de dix millions par an, et il a donné un moyen tout au moins original de remédier à cet état de choses, moyen qui consisterait à faire faire l'élevage par les bouchers eux-mêmes réunis en association.

NOUVELLES MILITAIRES

L'UNIFORME DE LA CAVALERIE

Après enquête sur le point de savoir s'il y avait lieu de substituer, pour la cavalerie, la tunique au dolman, le ministre de la guerre, en présence des avis contradictoires recueillis à ce sujet par l'administration militaire, aurait renoncé, pour le moment, à toute modification de l'uniforme.

LE SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

M. le général de Miribel vient de terminer un nouveau règlement sur le fonctionnement du service d'état-major.

Le nouveau chef d'état-major de l'armée laisse toute la responsabilité aux généraux ; les officiers d'état-major ne doivent être considérés que comme les auxiliaires du commandement, sans prétendre exercer une action dirigeante sur les affaires militaires.

LA PRIME DU CONCOURS DE CHAUSSURES MILITAIRES A PARIS

On sait qu'un concours de chaussures militaires a eu lieu à Paris en 1888.

273 concurrents de tous les points de la France y avaient pris part. La commission a retenu cinq spécimens de chaussures parmi lesquels se trouvait classé le brodequin de M. Barré, maître bottier à Lencloltre (Vienne).

On fit aux cinq fabricants une commande de chacun 500 paires de chaussures, lesquelles, après avoir subi l'examen rigoureux de la commission technique, furent mises séparément à

l'essayage, pour connaître leur résistance ; on chaussa à neuf plusieurs bataillons dans divers régiments.

Ces expériences viennent d'être terminées et les rapports des chefs de corps et de la commission technique on classé M. Barré n° 1 sur les cinq lauréats.

En conséquence le Ministre de la guerre a, par décision du 24 novembre dernier, décerné à M. Barré la prime du concours fixée à 2,000 fr.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 décembre 1890.

Le marché est mieux impressionné : on salue par anticipation la séparation désormais prochaine des Chambres. Le 3 0/0 s'avance à 96.05 ; le 4 1/2 0/0 fait 104.47.

L'action du Crédit Foncier se traite en grande fermeté à 4,305.

La Banque de Paris est en nouveau progrès à 851. Cet établissement prête son concours à l'emprunt nouveau 3 0/0 de la Confédération Suisse. Le conseil fédéral a jugé qu'il était de son intérêt politique et financier d'acquiescer des actions de chemins de fer, en nombre assez considérable, pour faire entendre sa parole avec autorité dans les assemblées générales.

Il ne s'est adressé, bien entendu, qu'aux meilleures compagnies, dont le dividende ne laisse place à aucun aléa. Il a commencé ses opérations par l'achat d'actions de priorité de Jura-Simplon qui rapportent 4 1/2 0/0 et, comme l'emprunt ne lui coûte que 3 1/2 0/0, il a un bénéfice de 1 0/0 qui assure l'amortissement de cet emprunt.

La Banque d'Escompte se tient sur les cours de 570. Le Crédit Lyonnais consolide son avance à 805. Nous laissons le Crédit Mobilier à 425 demandé. La Société Générale ne varie pas à 496.25.

La Banque Générale des Chemins de fer et de l'Industrie annonce la prochaine conversion en rente 4 0/0 or de l'Emprunt russe 5 0/0 qui se négocie actuellement à 81 fr. Par 5 fr. de rente argent, valant 81 fr., les porteurs recevront un titre de 4 fr. or valant 98 fr. En un mot, ceux qui achètent aux cours actuels de la rente 5 0/0 gagneront en six mois, trois mois peut-être, 17 fr. par 5 fr. de rente.

Les Chemins Economiques sont tenus à 415.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LES EXAMENS POUR SAUMUR

Nous avons donné l'analyse de la circulaire du 24 octobre, relative aux examens des aspirants à Saumur. Voici une lettre qui en complète le sens :

« Mon cher général,

» Comme suite à mes circulaires du 24 octobre dernier et du 15 novembre courant, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la disposition suivante, relative aux examens d'admission au grade de sous-lieutenant dans la cavalerie.

» En 1891 seulement, les épreuves écrites

instituées par l'article 3 de l'arrêté ministériel du 2 août 1889 auront lieu le 1^{er} avril, et non le 1^{er} février, comme le prescrit l'article 10 dudit arrêté.

» Je vous prie de vouloir bien donner les instructions nécessaires pour assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution de cette décision.

» C. DE FREYCINET. »

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Sur l'amendement de M. Clausel de Coussergues demandant que les déclarations de décès ou de mutation des congrégations religieuses puissent se faire dans un seul bureau au lieu d'être exigée dans tous les bureaux d'enregistrement des pays où les congrégations ont des établissements, les députés de Maine-et-Loire ont voté pour ; — sur l'amendement de M^{sr} Freppel demandant que la déclaration soit faite seulement au lieu du décès ou au lieu de la maison principale des congrégations, ils ont également voté pour.

LA TAXE SUR LES AFFICHES

Par 324 voix contre 180, la Chambre a voté samedi les taxes suivantes sur les affiches murales :

Les affiches peintes permanentes seront frappées d'un droit de 1 fr. par mètre carré pour les villes de 2,500 habitants ; de 2 fr. pour les villes de 2,500 à 40,000 habitants ; de 3 fr. pour les villes au-dessus de 40,000 habitants ; de 4 fr. pour la ville de Paris.

MUSIQUE MUNICIPALE

On nous prie d'annoncer que la Musique Municipale de Saumur donnera son premier Concert d'hiver mercredi prochain 17 décembre.

M. Arthur Clément, adjudant vaguemestre à l'Ecole de cavalerie, est nommé, par le ministre des finances, percepteur à Rillé (Ille-et-Vilaine), résidence à Fougères.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Avis au public.

A partir du 14 décembre, la deuxième et dernière distribution, qui se faisait les dimanches et jours fériés à 5 heures 15, aura lieu à 3 heures du soir.

Le froid a repris avec intensité, et c'est une bonne année pour les marchands de fourrures. Mais ce qui ne reprend pas, c'est le commerce, dit un journal de Paris. On constate une grande diminution dans les ventes des grands magasins. Quant aux petits, la souffrance est extrême. Le public fait des économies ; il n'a pas la ressource des emprunts et impôts à robinet ouvert pour faire face à ses charges.

vers le groupe où gesticulait Antoine ; il était lui-même fort agité.

— Où a-t-il passé, l'avez-vous tué ? l'avez-vous vu ?... il faut l'arrêter... il vient de me voler quatre cent mille francs, là, tout à l'heure, mon secrétaire était ouvert... Hier soir, j'y avais mis cette somme... il faut courir à la police... il est peut-être encore temps...

— Bonté divine ! s'écria Antoine. Est-ce bien possible !... Qui est-ce qui l'aurait cru !

Un des voisins sortit pour aller prévenir la police.

— Mais, au moins, as-tu vu le voleur ? demanda M. Puyberton ; pourrais-tu le reconnaître s'il le fallait ?

— Je l'ai vu comme je vous vois, reprit le vieux jardinier ; je le répète, il était sur la crête du mur ; la lune l'éclairait en plein et je l'ai bien reconnu ; ma balle a dû l'atteindre... C'est seulement après ce coup de fusil que je me suis dit : c'est lui, c'est lui...

— Et qui donc lui ? cria M. Puyberton en secouant rudement le bras d'Antoine.

— Monsieur, jamais vous ne m'en croirez, si je vous dis le nom du voleur.

— Mais parle donc !

TEMPÉRATURE

Ce matin, le thermomètre marquait 4 degrés au-dessous de zéro, avec vent nord-est.

Le temps reste gris, et une baisse barométrique a lieu depuis hier.

Les glaçons reparaissent en Loire.

Théâtre de Saumur

Si, comme le dit Shakespeare, le théâtre doit être le miroir de la nature, *Paris fin de Siècle* est tout à fait dans la note. C'est bien là la vie parisienne du temps présent que nous montrent MM. Blum et Toché, le Paris des viveurs et des boulevardiers. Mais nous, provinciaux, nous ne nous passionnons guère pour cette vie à grandes guides ; cette revue des mœurs parisiennes traverse notre esprit sans trop s'y arrêter, comme le ferait la lecture d'un article mondain.

Aussi les représentations en province de cette œuvre, cependant si spirituelle, n'attirent que très peu de monde. L'interprétation en est hors ligne, et samedi dernier, sur notre scène, nous y avons applaudi des artistes de mérite, la plupart créateurs d'œuvres à succès.

On a beaucoup admiré des costumes merveilleux, d'une richesse et d'une coupe comme on en voit peu.

Espérons qu'une autre fois M. de Langlay, le sympathique impressario, sera plus heureux.

Lundi dernier, c'était *Mam'zelle Nitouche* que nous revoyions sur notre scène. Avec M^{me} Gréteaux, le succès était certain ; aussi les amateurs, et principalement MM. les officiers, s'étaient-ils donné rendez-vous pour applaudir le petit dragon-Nitouche. On ne peut être plus accorte et plus gracieuse en même temps que ne l'est notre charmante dugazon. Très bien secondée, du reste, par le sympathique directeur et par MM. Julien et Gréteaux, cette représentation ne pouvait manquer que d'être très réussie ; aussi s'est-elle terminée au milieu d'applaudissements et de rappels des plus bruyants.

Lundi prochain, splendide soirée : la *Favorite*, avec une contralto dont on dit le plus grand bien, et un nouveau ténor. On peut prévoir une salle comble. NEMO.

L'Union de l'Ouest ajoute les détails suivants sur la réunion du château de Monet, dont nous avons parlé hier :

« L'aimable châtelaine faisait, avec une grâce exquise, les honneurs de cette belle fête, où les multiples uniformes et les habits de couleur jetaient une note gaie au milieu des ravissantes toilettes et des étincelantes pierres.

» Après un début de soirée des plus animés, il a fallu, malgré la splendeur de la salle,

mettre à contribution tout le bon vouloir des danseurs pour installer les 62 couples qui restaient au cotillon. Le meneur toujours hors pair, le vicomte Louis d'Andigné, arrivé le jour même de Bel-Ciel, s'est surpassé et, pendant trois heures, un orchestre entraînant a enlevé les intrépides danseuses, au milieu desquelles M^{me} d'Andigné, distribuant une foule d'objets aussi jolis que variés.

» Un somptueux souper a clôturé cette superbe fête, et nombre d'invités oublièrent les longues distances pour ne voir, avec la lueur des derniers feux de Bengale, que le lever du soleil qui leur assurait une retraite facile. »

LES CHEMINS DE FER

Il se disait, au dernier mercredi de M. le Préfet, que la question des chemins de fer à voie étroite projetés en Maine-et-Loire devait avoir prochainement une solution. On ajoutait que le ministre aurait fait espérer une réponse favorable, notamment en ce qui concerne la ligne de Chalonnes à Nantes par Beaupréau.

TRAMWAYS ANGEVINS

M. Brulé, constructeur de la ligne de tramways de Tours à Vouvray, adresse à M. le maire d'Angers une demande pour établir et exploiter à ses risques et périls, sans subvention ni garantie d'intérêt et suivant les conditions déterminées par la loi du 11 juin 1880, les lignes de tramways d'Angers aux Ponts-de-Cé et à Trélazé, suivant un projet qu'il a aussi adressé à M. le maire, mais qu'il ne fait pas connaître.

Il n'emploie pas la locomotive ordinaire qu'il laisse aux chemins de fer. L'exploitation est assurée au moyen de voitures automobiles pouvant contenir, avec les bagages et autres objets de messagerie, 32 voyageurs au minimum. Au lieu de faire des trains s'arrêtant à des points déterminés, les voitures automobiles prennent et laissent des voyageurs sur tous les points du parcours.

ANGERS. — *Coulé en Maine.* — Les bateaux-lavoirs se mettent à couler en Maine de telle sorte que, pour peu que la série continue, on dira bientôt communément : « Couler comme un bateau-lavoir ».

Dimanche matin, c'était celui de M. Briard, quai Gambetta, qui fut sauvé grâce au dévouement de quelques personnes du voisinage.

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers deux heures et demie, un autre bateau-lavoir coula par suite d'une voie d'eau qui s'est produite dans sa cale. C'est celui de M. Victor Roinet, auprès du pont de la Basse-Chaine.

Le *Journal de Maine-et-Loire* rapporte ainsi ce dernier événement :

« Mardi, dans la journée, le patron avait fait vider complètement la cale ; à neuf heures

Le Mariage de Suzanne

PAR PAUL MARROT

XI

Dans le logis de Puyberton, dès que l'on avait entendu les cris d'Antoine et son coup de fusil, tout le monde s'était ému. Les deux domestiques, la cuisinière et la bonne, Mlle Philomène, qui faisait partie depuis quelque temps de la maison, furent en un moment sur pieds.

Philomène n'osait sortir de sa chambre. Puyberton descendit immédiatement dans son cabinet. Il vit son secrétaire ouvert ; les quatre cent mille francs avaient disparu.

Il sort dans le jardin ; Antoine, au milieu de l'allée, son fusil à la main, parlait avec animation à deux voisins et un passant attirés par ses cris.

— C'est lui, disait-il d'une voix entrecoupée par l'émotion, je l'ai vu comme je vous vois...

M. Puyberton accourut à ce moment même

fautes, il s'étonnait de ce qu'il apprenait ; Julien, en effet, bien qu'il n'eût aucune sympathie pour lui — au contraire — ne lui paraissait pas être de ceux qui volent, mais de ceux qu'on vole.

— Ce n'est pas possible, dit-il à Antoine... Tu as dû te tromper... Est-il admissible que M. Julien Dambray... ?

— Monsieur, reprit Antoine, interrompant son maître, j'en suis bien sûr, je le jurerais sur ma tête devant les assises.

Ce mot assises entraîna M. Puyberton dans une série de réflexions amères et cruelles. En effet, tout ce qui se passait allait se dérouler devant les assises.

Le nom de sa fille serait sans doute mêlé à l'affaire, il ne savait encore comment ni dans quelle proportion, mais il le sentait vaguement.

Il se souvint tout à coup de la lettre écrite en vue de la restitution, et qui se trouvait parmi les valeurs et les billets.

Cette lettre ferait prendre au procès criminel une tournure qu'il ignorait, mais où, peut-être, son passé interrogé révélerait la vieille honte originelle de sa fortune. Oh ! s'il avait pu être temps encore de tout arrêter, d'empêcher

du soir, avant de se mettre au lit, M. Roinet examina si le travail avait été bien fait et si le fond de son bâtiment était en bon état. L'intérieur paraissait absolument étanche; aussi, après cet examen, M. Roinet, sa femme et ses enfants se couchèrent tranquillement.

» Tout-à-coup, vers deux heures du matin, une violente secousse réveilla la famille. Le bateau venait de couler. L'arrière était complètement submergé, dans un trou profond de cinq à six mètres. Une voie d'eau s'était manifestée subitement pendant la nuit.

» Fort heureusement l'avant était resté appuyé sur le roc. C'est dans cette partie du bâtiment que dormaient M. Roinet, sa femme et ses quatre enfants. La chambre du mari et de la femme était à sec; mais l'eau avait pénétré dans la cabine des enfants; sur le plancher il y en avait au moins cinquante centimètres de hauteur.

» Tout le monde se jeta précipitamment à bas du lit, les malheureux enfants poussaient des cris terribles. Les six personnes à moitié vêtues s'échappèrent par la passerelle, montèrent l'escalier et coururent chercher un refuge en aval du pont au bateau *La Paix*.

» Dans la matinée de mercredi, le ménage a pu être retiré; mais le navire fortement incliné a subi de graves avaries; la carène en son milieu fatigue beaucoup; les ais sont disjointes et les cheminées tordues ou renversées.

» Cependant la famille Roinet doit s'estimer heureuse d'avoir échappé à un aussi grave péril.

» Si en effet au lieu de s'appuyer de l'avant sur la terre ferme, le bâtiment avait été un ou deux mètres seulement plus au large, il disparaissait d'un bout à l'autre et l'on aurait à déplorer la mort de six personnes.

» Pendant toute la journée de mercredi, des centaines de curieux s'arrêtaient sur le quai et sur le pont du Centre pour contempler l'accident.

Nous apprenons, dit le *Patriote*, qu'une souscription est ouverte pour venir en aide aux malheureux sinistrés.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Salle du Cirque (quai Gambetta)

Dimanche 14 décembre 1890, à 4 h. 1/2

Grand CONCERT extraordinaire

Avec les concours de

M^{lle} MARGUERITE GAY, cantatrice du Théâtre-Lyrique de Paris. — M^{lle} SPENCER-OWEN, harpiste, 1^{er} prix du Conservatoire de Paris. — M. JOHAN SMIT, violoniste, professeur au Conservatoire Royal de Gand.

PROGRAMME

1. Overture de *Zampa*, demandée (Hérold).
2. Concerto pour harpe et orchestre, 4^{re} audition (C. Reinecke). — M^{lle} Spencer-Owen.
3. Air du *Cid* avec accompagnement d'orchestre, 1^{re} audition (Massenet). — M^{lle} Marguerite Gay.

la justice d'aller plus loin...

Puis, soudain, au milieu de ce désordre d'impressions diverses, il songea à Suzanne: Où était-elle? Comment tout ce bruit ne l'avait-il pas réveillée? Pourquoi n'était-elle pas descendue aussitôt, peureuse, dévêtue, interrogeant, tremblante.

M. Puyberton court vers la maison: il traverse à grands pas le vestibule, prend l'escalier qui mène à la chambre de Suzanne.

Aucune lumière ne filtre à travers les fentes de la porte; du seuil ni de la serrure, rien ne révèle un flambeau allumé à l'intérieur.

Il frappe, point de réponse.

La clef est absente, mais le bouton de la porte joue et livre l'ouverture. Pourtant, un obstacle semble peser à l'intérieur contre les panneaux et interdit l'entrée.

M. Puyberton, tout en sueur, appelle:

— Suzanne! Suzanne!

On ne répond pas.

Il parvint à entrebâiller la porte et, dans l'intervalle produit par cet entrebâillement, il passa la main, il veut juger de l'obstacle avant d'opérer une poussée vigoureuse qui lui eut donné sans doute immédiatement accès. Ses doigts ont touché un visage froid comme du

4. Premier Concerto pour violon et orchestre (Max Bruch). — M. Johan Smit.

5. *La Caravane* avec accompagnement d'orchestre, 1^{re} audition (L. de Vaux). — M^{lle} Marguerite Gay.

6. Morceaux de harpe, 1^{re} audition: a Pas-sacaille (Handel); b Solfeggio (Ph. E. Bach); transcription Spencer-Owen. — c Etude de concert (Godefroy). — M^{lle} Spencer-Owen.

7. a Romance (Svendsen), b Deuxième polonaise (Wieniawski), pour violon avec accompagnement d'orchestre. — M. Johan Smit.

8. Cantilène de *Cinq-Mars*, première audition (Gounod). — M^{lle} Marguerite Gay.

9. Marche du *Dernier jour de Pompéi*, demandée (Joncières).

L'orchestre sera dirigé par M. G. Lelong.

TOURS. — Arrestations. — Les nommés Marin (Auguste), 48 ans, originaire d'Angers, Bacle (Camille), 22 ans, également originaire d'Angers, et Cottin (Joseph), 48 ans, originaire de Cholet, sous l'inculpation de plusieurs attaques nocturnes et de nombreux vols commis à Tours depuis quelque temps.

Ces trois dangereux malfaiteurs, arrivés à Tours depuis quelques semaines, venant de Cholet, exerçaient la profession de musiciens ambulants et logeaient chez M. Fouquet, logeur, rue du Petit-Saint-Martin.

LES CONCUSSIONNAIRES DE FOUGÈRES

L'instruction de l'affaire Boulais, maire de Fougères, prévenu de concussion, de faux et de falsification des listes électorales, se poursuit dans le plus grand secret.

Une nouvelle arrestation a eu lieu samedi, celle d'un nommé Pichon, une des créatures de Boulais.

Cette arrestation, jointe à celle de Boulais et de deux employés de la mairie, porte à quatre le nombre des personnes actuellement détenues à la prison de Fougères pour cette seule affaire.

Une découverte intéressante vient d'être faite dans le Cher.

On a trouvé, enfermée sous l'eau, une barque creusée dans un tronc d'arbre de 5 mètres de long et de 70 centimètres de large.

Cette barque est absolument semblable, comme forme et comme construction, à celles dont l'origine préhistorique est reconnue.

UNE SINGULIÈRE COMMUNE

Croirait-on, dit *l'Anille*, qu'il existe dans la Sarthe une commune n'ayant ni école, ni église, ni cure, ni mairie, ni cimetière?

Cette commune est la commune de Champrond, située à trois kilomètres de Vibraye, mais faisant partie du canton de Montmirail. Elle comprend 194 habitants. Les archives de la mairie sont dans les dépendances de la maison du maire. Les baptêmes et les enterrements se font tantôt à Montmirail, tantôt à Vibraye, selon le plus ou moins de distance qu'il y a.

givre, et des cheveux fins et soyeux. C'est elle, c'est sa fille qui est là étendue.

Il veut d'abord appeler à l'aide, mais il se contint; il repousse doucement l'obstacle que maintenant il connaît, le corps rigide de sa fille; peu à peu avec soin et dès que la porte est assez ouverte pour livrer passage, il entre, plein de précautions, posant avec des délicatesses de femme ses gros pieds dans les ténèbres, tâtant l'endroit où il les place pour ne pas blesser sa Suzanne; il est fou de terreur.

Une fois dans la chambre, et dès qu'il a pu se procurer de la lumière, il voit sa fille couchée en travers de la porte, et pâle comme la mort.

Elle est habillée, ses bras sont inertes, sa tête est penchée, sans mouvements, sans souffle.

Il la prend dans ses bras avec un rugissement de bête fauve. Il la couche sur le lit.

(A suivre.)

L'instruction laïque!

Madeleine, — huit ans, — rentre toute triomphante de sa classe qui compte cinq élèves:

— Maman! s'écrie-t-elle, je suis première, en français, sur les quatre-s-autres!

LES FÊTES DE DÉCEMBRE

Le mois de Noël compte beaucoup de jours joyeux à chômer.

Les orfèvres, les maréchaux-ferrants, les métallurgistes ont fêté saint Eloi; les canoniers, les pompiers, les mineurs ont célébré la Sainte-Barbe... à l'aide de toutes sortes de festins et de divertissements; les jeunes garçons et les bateliers ont fêté la Saint-Nicolas.

À la Sainte-Luce, on se réunissait autrefois, disant: « Les jours augmentent du saut d'une puce; » mais les révolutions planétaires font mentir le vieux dicton aujourd'hui.

Saint-Thomas est un grand jour: on commence les préparatifs de la fête de Noël; ensuite, c'est la date du solstice d'hiver.

Que disions-nous que c'est un grand jour?... c'est le plus court de l'année!

Enfin, voici Noël, avec sa poésie familiale, Noël qui emplit la maison des branches vertes du houx, Noël qui répand abondamment la joie, les douceurs du foyer, les consolations de la charité.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 13 décembre, *La Basoche*, opéra-comique en 3 actes, paroles de A. Carré, musique de A. Messager.

Dimanche 14 décembre, *La Favorite* et *Mam'zelle Nitouche*.

CIRQUE-THÉÂTRE

Dimanche 14 décembre, *Le Bossu*, drame.

Théâtre de Saumur

DIRECTION: SUREAU-BELLET

LUNDI 15 Décembre 1890

Pour les représentations de Mademoiselle PAULINE ROCHER, forte chanteuse des théâtres de Bruxelles et Lyon, et de M. DUTREY, 1^{er} ténor des théâtres de Bordeaux et d'Anvers.

LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes, de MM. Scribe, Royer et G. Vaez, musique de DONIZETTI.

DISTRIBUTION: Fernand, M. Dutrey. — Alphonse, roi de Castille, M. Deruy. — Balthazar, M. Queulain. — Léonor, M^{lle} Pauline Rocher. — Inès, M^{lle} Gréteaux. — Gaspard, M. Damestoy. — Seigneurs et dames de la cour, pages, gardes, moines.

MARCHÉS

DOUÉ. — Marché du 8 décembre

Froment, l'hect. de 77 kil. 1/2, 48 75 à 49 francs. — Seigle, 12 fr. — Orge, 12 50. — Avoine, 8 75. — Pommes de terre, doub.-déc., 80 à 90. — Foin, la charretée de 4,050 kil., 50 à 60. — Paille, 30 à 35 fr. — Pain, les 6 kil., 2 fr. — Volailles, la couple, 3 à 4 50. — Œufs, la douz., 1 25. — Beurre, 1/2 kil., 1 20 à 1 25. — Petits vins blancs des environs (230 lit.), 400 à 440 fr. — Petits vins rouges, 70 fr.

Un remède bon marché. — Dans les cas de rhume, bronchite, catarrhe et en général dans toutes les affections des bronches ou des poumons, prendre deux capsules Guyot à chaque repas, dans le potage. Ce traitement coûte 10 cent. par jour environ et il est aussi efficace que bon marché. Nous ne pouvons garantir l'efficacité que des capsules Guyot blanches, revêtues de la signature E. Guyot et fabriquées, 19, rue Jacob, Paris. Les enfants ou les personnes qui ne pourraient avaler ces capsules feront usage de la pâte Regnaud.

VALEURS ARGENTINES

Les porteurs d'obligations *Cordoba, Mendoza, Santafé, Catamarca, Corrientes* et toutes *Valeurs Argentines* sont priés de se mettre immédiatement en relation avec la *Banque générale des Chemins de fer et de l'Industrie*, 19, rue de Londres, à Paris, ou avec une des succursales de cet établissement en province: à *Alger, Amiens, Angers, Béziers, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nîmes, Perpignan, Rouen, Toulouse, Tours*, à l'effet de recevoir une communication très importante. URGENT.

Maison BOUCHET. J. COUTARD, Successeur

Coiffeur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

VOS CHEVEUX ne tomberont plus, ils conserveront leur couleur naturelle si vous employez la *Sève Capillaire Pommade* et la *Lotion* du docteur R..., qui en favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité. Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la *Sève Capillaire Lotion* pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pommade, 2 fr. 50.

ÉTRENNES 1891

Ouverture des Magasins d'Étrennes

DE LA

Librairie JAVAUD, à Saumur

JEUDI 11 DÉCEMBRE 1890

La LIBRAIRIE JAVAUD groupe chaque année, en Œuvres d'art ainsi qu'en fantaisies de toutes sortes, une des collections les plus belles. — On ne peut que recommander aux personnes soucieuses de témoigner leur gratitude à des amis, artistes et appréciateurs, de venir visiter ces magasins, il leur sera impossible de résister au désir de se procurer un de ces charmants Objets vendus à des prix très modérés.

Outre les beaux livres des maisons Didot, Hachette, Plon, Hetzel, Quantin et beaucoup d'autres, que la *Librairie Javaud* possède, il faut convenir aussi que le public s'est passionné, et avec raison, pour les objets d'art, et les Salons d'aujourd'hui sont transformés en de véritables Musées.

M. JAVAUD, qui connaît le bon goût de sa nombreuse clientèle, a donc réuni dans ses Galeries beaucoup de riches nouveautés: Tableaux, Gravures et Aquarelles françaises, anglaises, Glaces de Venise et autres, Bronzes, Terres cuites, Faïences d'art si appréciées; les Cristaux, l'Ébenisterie de luxe, la Maroquinerie, la Tabletterie rentrent en première ligne dans ses productions de l'art; il engage donc les habitants de Saumur et de tout l'arrondissement à venir visiter ses Magasins, qui ont une renommée justement méritée dans toute notre région.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthise, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 Octobre 1890.

Je fais personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats.

Dr L. RAVAUD.

M. le Dr Elmslie écrit: Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888: « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle ».

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas; 45 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat - poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur: chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean; J. RUSSON, épicier.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup^{rs}, la boîte, p^r 6 personnes. 0.85
— — — — — 3 personnes. 0.50
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes. 0.85
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes. 0.50
Asperges de 1^{re} qualité à boîte. 1.30
— très grosses 1^{re} gouteuil. 2.50
Jardinière, Macédo n Fonds d'artichauts, Tomates.
Choucroute de Strasbourg.
Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article *Foies gras* et *Pâtés de gibiers* dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.
Baisse de prix: Sucre, 1 fr. 05 le kilog.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Le DIMANCHE 28 Décembre 1890, et jours suivants, s'il y a lieu, à midi et demi précis,

Au Coudray-Macouard,

Dans la maison de Madame veuve de BAUT, M^e LE BARON procédera à la vente aux enchères publiques de meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de ladite dame, comprenant :

Batterie de cuisine en cuivre, vaisselle, belle table de salle à manger, étagère, chaises, causeuses, fauteuils, canapés, tables à jeu, guéridons, glaces, un lustre en cuivre, lits de fer, couettes, matelas, baldaquins, tables de toilette, armoires, buffets, boîte de pistolets, revolver ;

Argenterie (cuillers, fourchettes, cafetière, couteaux) ;

Un poney se montant et s'attelant, un cheval de travail ;

Un omnibus, une voiture vis-à-vis, une charrette anglaise ;

Un harnais à 2 chevaux, deux harnais à 4 cheval, deux selles anglaises ;

Outils, ferrailles et autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

GRANDE

VENTE MOBILIERE

Après décès.

Le Dimanche 21 décembre 1890, et jours suivants, à midi, aux Rosiers-sur-Loire, en la maison où est décédée madame veuve BAILLEREAU,

Il sera procédé, par le ministère de M^e BEAUMONT, à la vente, aux enchères publiques, des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de M^{me} BAILLEREAU.

On vendra notamment :

Un ameublement complet de salon Louis XV, un piano, une grande quantité de fauteuils et chaises de toutes sortes, plusieurs belles garnitures de cheminées, une superbe lampe en cuivre jaune avec sa suspension, un lustre en cuivre et des appliques, plusieurs tables à jeu et à ouvrage, plusieurs tables rondes dont une à rallonges, trois grandes glaces à cadres dorés, plusieurs autres glaces, une cave à liqueur, plusieurs guéridons, deux secrétaires en palissandre et acajou, un canapé, plusieurs tapis et carpettes, six candélabres, une armoire à glace, trois lits en acajou, deux lits en noyer, tables de nuit, tables de toilette, commode-toilette, une grande quantité de rideaux, linge de table, draps, couettes, oreillers, traversins, couvre-pieds, nappes, serviettes, torchons, batterie de cuisine très complète, plusieurs services de table, vin blanc et rouge en lûts et en bouteilles, bouteilles vides, deux génisses et une grande quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 en sus. (890)

A LOUER

POUR NOCES, BANQUETS, FÊTES

Très bel Appartement

Fraichement décoré

Comprenant : grand escalier, vestibule, salle à manger pouvant contenir 60 couverts, salon de réception, salon de jeux.

Premier étage du Café de la Paix, ancien cercle Saint-Hubert.

Prix modérés, y compris l'éclairage, le chauffage, la décoration.

S'adresser à M. GRELLET, Café de la Paix. (897)

A CEDER DE SUITE

CAFÉ DU MARCHÉ

Place de la Bilange, 24, Saumur

Pour tous renseignements, s'y adresser. Conditions avantageuses.

TAILLE DES ARBRES

& entretien des Jardins

Victor MONTAUDON

Morticulteur-Fleuriste

Rue de Poitiers, n° 39, SAUMUR

Successeur de M^{me} V^e GAUGAIN

Plantes d'ornement, Fleurs coupées et en pot, Bouquets pour fête et mariage, Corbeilles.

A Louer présentement

APPARTEMENTS

FRAICHEMENT DÉCORÉS

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n° 29. (434)

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL — Affections des voies digestives, peptiques, troubles de la digestion, diarrhée, inappétence.
CÉLESTINS — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE — Prescrite comme Océanin.
A habiter l'un de la C^{ie} concessionnaire :
PARIS, E. Fournier, Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

BAINS

17, rue du Marché-Noir, 17.

AVIS

M. LANGLOIS, expert à Saumur, acquéreur de l'établissement de Bains et d'Hydrothérapie, a l'honneur d'informer le public qu'une réorganisation complète, et aussi confortable que possible, vient d'être rétablie et que, dès maintenant, la clientèle y trouvera tout ce qui est nécessaire à l'hygiène.

UN HABILE PÉDICURE est attaché à l'établissement.

OUVERTURE : Service d'hiver. — De 7 heures du matin à 10 heures du soir ; le dimanche, fermeture à 4 heures de l'après-midi.

Pour avis,

LANGLOIS.

Changement de Domicile

M^{me} RIOBE, sage-femme, rue Saint-Nicolas, prévient qu'elle habite maintenant RUE DU PORTAIL-LOUIS, 33.

Prend des pensionnaires à des prix très modérés. (927)

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, SUCC^R

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Diners sur commande. — On porte à domicile

PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 33

IMBERT & FILS

DÉPOSITAIRES

Des Chocolats, Cacaos & Thés des R. P. Trappistes de N.-D. d'Aiguebelle par Grignan (Drôme)

Chocolat qualité fine, 1/2 k., 2 fr.; qualité surfine, 2 fr. 50.

— extra — 3 fr. 20; sans sucre, 2 fr. 85.

Cacao, la boîte de 250 grammes, 1 fr. 45, 2 fr. 10 et 2 fr. 50.

Chocolat de l'Abbaye, 1/2 k., 1 fr. 50 et 1 fr. 70.

Thé, choix Aiguebelle, la boîte de 125 grammes, 2 fr. 20 et 2 fr. 65.

A partir de 5 k., remise de 5 0/0 sur tous les Chocolats et Cacaos; pour quantités plus importantes, nous demander les conditions.

La qualité supérieure des Chocolats d'Aiguebelle, due aux bons soins des R. P. Trappistes, explique la faveur des consommateurs pour ces articles de prix très modérés. Le choix des Thés est également supérieur aux meilleures marques connues.

GRANDE LIQUIDATION

Pour cause d'agrandissement

AU

GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15

Les Agrandissements de ces Magasins sont enfin décidés ! Pour faciliter ces travaux, il est urgent d'écouler rapidement le STOCK CONSIDÉRABLE de marchandises qui les encombrant. Pour arriver à ce résultat, une GRANDE LIQUIDATION sans précédent à Saumur, et à prix très réduits, sera faite à tous les rayons, excepté à celui du 35 centimes, et à celui du 20 centimes qui vient d'être monté.

La Liquidation frappera toutes les autres marchandises en magasin et également celles devant arriver de fabrique pour les *Etreennes du Jour de l'An*, telles que : Jouets, Objets d'art, Maroquinerie, Glaces, Tableaux, Gravures anglaises et de Goupi, Parfumerie, Vannerie, Faïences, Porcelaine, Verrerie, Brosserie, Articles de ménage, etc. Les articles de Bonnetterie : Bas, Chaussettes, Capulets, Fichus, Gants, Mitaines, et de Papeterie : Cahiers, Registres, Copies de lettres, Papiers à lettres, seront aussi liquidés. Il sera fait des lots de solde aux Marchands.

Tout le monde voudra profiter de ces Occasions, et le GRAND BAZAR, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15, que sa Belle et Sympathique Clientèle aime tant à visiter, restera toujours « Une des Curiosités de Saumur ».

Les travaux de Dorure et d'Encadrements se feront dans un local spécial pour qu'ils ne soient pas retardés par l'affluence de la Liquidation.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 DÉCEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	96 —	Banque de France	4410 —	Nord	1855 —	Compagnie parisienne du Gaz	528 —
3 0/0 amortissable	96 50	Banque d'Escompte	570 —	Orléans	1495 —	C ^{ie} Transatlantique 3 0/0 r. à 500	392 —
4 1/2 1883	104 30	Comptoir national d'Escompte	635 —	Ouest	1030 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	24 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1300 —	Compagnie parisienne du Gaz	1432 50	— 6 0/0 2 ^e série	25 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	550 —	Crédit Industriel et Commercial	—	Transatlantique	635 —	obligations à lots	99 —
— 1865 4 0/0	537 —	Crédit Lyonnais	810 —	Canal de Panama	32 50	Suez 5 0/0 remboursable à 500	600 50
— 1869 3 0/0	422 —	Crédit Mobilier	420 —	— Suez	2412 50	FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	410 —	Dépôts et Comptes courants	595 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		Emprunt russe 1862 5 0/0	97 60
— 1875 4 0/0	529 —	Société Générale	496 25	Autrichien 4 0/0 or	95 25	— 1889 4 0/0	18 60
— 1876 4 0/0	531 —	Est	880 —	Dette d'Égypte 6 0/0	487 —	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	—
— 1886 3 0/0	405 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1482 50	Extrême 4 0/0 or	92 10	— 2 ^e	—
Bons de liquidation	505 —	Midi	1328 75	Italie 5 0/0	94 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	507 —
				Portugal 4 1/2 1888	432 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	—

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,